

Droit de réponse de l'Association « Sos Principes Afer »

Le Président Gérard Bekerman a cru devoir, dans la Lettre de l'Afer n° 84 de la fin mai 2010, en préambule aux « *Projets des résolutions signées par un minimum de 100 adhérents, non soutenus par le Conseil d'Administration* » (dont celles de A à H proposées par SOS Principes Afer), qualifier nos propositions de « *diatribes* » ou de « *pamphlet* », prétendant qu'elles étaient présentées par « *un petit groupe qui a l'habitude de longue date des agitations médiatiques* ».

Ces critiques acerbes justifient l'exercice du présent droit de réponse permettant d'éclairer les adhérents de l'Afer sur le sens de nos initiatives. Elles sont résolument tournées vers l'avenir, mais en tirant les leçons de son passé afin que des faits tels que ceux qui ont été pénalement condamnés (bien que devenus, sous la plume du Président, de simples « *fautes de transparence* ») ne se reproduisent plus et que la bonne image de l'Afer soit réellement méritée.

- La Justice, en nous donnant raison, et en indemnisant intégralement les 400 adhérents qui nous avaient suivi dans notre première action, ne démontre-t-elle pas **que nous sommes aussi des défenseurs crédibles des près de 400.000 autres victimes** face à un Conseil d'Administration de l'Afer qui niait formellement devant la presse le 5 janvier 2006 « *tout détournement aux dépens des adhérents* » et qui s'est permis de renoncer à la constitution de partie civile de l'Association sans solliciter l'aval de l'Assemblée Générale qui l'avait pourtant massivement approuvée en 2003 ?

- Nos 33% des voix atteints en 2009, malgré le système électoral en vigueur, n'auraient-ils pas dû inciter l'actuel Conseil d'Administration à prêter à nos propositions, dans un véritable esprit de dialogue, un peu plus de considération ?

Non, il fallait vous dissuader de lire nos projets quand nous vous y informions, par exemple, que lorsque le Conseil d'Administration a sollicité en 2008 votre vote pour la baisse des frais d'entrée de 1%, **il s'est bien gardé de le faire pour les hausses respectives de 50% et de 80%** qu'il a accordées simultanément aux assureurs pour les frais de gestion financiers des unités de compte Eurosfer et Sfer, non sans que le Président ose ensuite prétendre que toute augmentation de ces frais serait « *tout simplement de très mauvais goût* ».

De même, notre projet de résolution relatif à l'organisation de la défense des victimes non encore indemnisées des infractions d'abus de confiance commises par Gérard Athias et André Le Saux contrariait la communication du Président. Il ne leur a, en effet, pas précisé dans ses lettres du 28 avril et du 21 juin qu'un ancien dirigeant d'Abeille-Vie (ex-nom d'Aviva-Vie) a été condamné pour complicité et déclaré solidairement responsable des préjudices causés à hauteur de 67,50%. Ceci doit permettre de garantir à tous ces adhérents, via la société Aviva-Vie civilement responsable, le remboursement intégral de ceux-ci, aujourd'hui évalués à 250 millions d'euros.

Dès lors, pourquoi le Président ne veut-il pas impliquer Aviva-Vie dans la « médiation » qu'il a décidé d'organiser ? **Peut-être parce que le budget de l'Afer n'est plus financé, depuis 2003, par nos cotisations annuelles mais à 95 % par Aviva, ce qui relativise son indépendance proclamée, à tout le moins sur le plan financier...**

Pour nous, il importe que l'« *éthique de simplicité et de transparence* » revendiquée par le Président **devienne enfin une réalité.** « *La paix et la sérénité* », auxquelles nous aspirons également, passent évidemment par l'indemnisation effective du préjudice subi du fait des anciens dirigeants afin que leurs profits illicites soient intégralement restitués à l'Afer et à ses adhérents. **C'est pourquoi, nous avons décidé d'engager, devant la justice civile, une action de groupe spécifique dite « en représentation conjointe », à laquelle tous les adhérents victimes peuvent se joindre facilement tout en mutualisant les frais de procédure** (Sos Principes Afer - BP 95952 - 37059 Tours Cedex 1 / www.sosprincipesafer.org).

Bertrand Gaumé
Président de Sos Principes Afer

François Nocaudie
Fondateur de Sos Principes Afer